

Conseil communautaire du Lundi 8 Septembre 2025

Sur convocation en date du 1^{er} septembre 2025.

L'an deux mille vingt-cinq, le 8 septembre à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendôme se sont réunis à l'Espace Socio-Culturel à Droué.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton Evelyne Gandon	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Nathalie Vitras	Droué Gilles Volant Bruno Brych
St-Hilaire la Gravelle	St-Jean Froidmentel Christiane Gourdel	Busloup Marcel Defremont Roberte Jonnard	Lignières Patrice Couty Carole Edy
Moisy Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie	Lisle Patrick Lahoreau	La Fontenelle Joël Verdier	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Eggonne	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Alexandra Cassant, André Laisement, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Catherine Monnier, Laëticia Bouilly, Frédéric Callu, Didier Duchesne, Carole Barrault, Marylène Gouet, Sixtine Lamé, Jean-Pierre Coyau, Christèle Camus, Agnès Fradet, Aurélien Lemoine, Pierre Solon, Danielle Cohergne, Sébastien Gaillard, Alain Brunet, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Katia Touzet, Laurent Borel, Daniel Alazard, Philippe Plu.

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : Thierry Herrey, Andrée Savigny.

Pouvoirs : Alexandra Cassant à Dominique Brunet.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 25

Pouvoirs : 1

Votants : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendôme.

Pascal TRASSARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : CPHV

Approbation du Procès-Verbal du Conseil du 12-06-25

OBJET : CPHV

Approbation du Procès-Verbal du Conseil du 12-06-2025

Le Président rappelle aux membres du conseil communautaire le projet de procès-verbal qui leur a été adressé suite à la réunion du 12 juin 2025.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la réunion du conseil communautaire du 12 juin 2025.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire

Le Président,

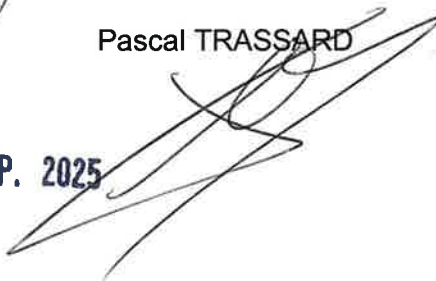


Alain BOURGEOIS



Le secrétaire de séance,

Pascal TRASSARD



Transmis en Préfecture le :

Publié le :

15 SEP. 2025

15 SEP. 2025

Conseil communautaire du Lundi 8 Septembre 2025

Sur convocation en date du 1^{er} septembre 2025.

L'an deux mille vingt-cinq, le 8 septembre à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois se sont réunis à l'Espace Socio-Culturel à Droué.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton Evelyne Gandon	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Nathalie Vitras	Droué Gilles Volant Bruno Brych
St-Hilaire la Gravelle	St-Jean Froidmentel Christiane Gourdel	Busloup Marcel Defremont Roberte Jonnard	Lignières Patrice Couty Carole Edy
Moisy Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie	Lisle Patrick Lahoreau	La Fontenelle Joël Verdier	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Egvonne	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Alexandra Cassant, André Laisement, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Catherine Monnier, Laëtitia Bouilly, Frédéric Callu, Didier Duchesne, Carole Barrault, Marylène Gouet, Sixtine Lamé, Jean-Pierre Coyau, Christèle Camus, Agnès Fradet, Aurélien Lemoine, Pierre Solon, Danielle Cohergne, Sébastien Gaillard, Alain Brunet, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Katia Touzet, Laurent Borel, Daniel Alazard, Philippe Plu.

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : Thierry Herrey, Andrée Savigny.

Pouvoirs : Alexandra Cassant à Dominique Brunet.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 25

Pouvoirs : 1

Votants : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Pascal TRASSARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : CPHV

Approbation du Procès-Verbal du Conseil du 21-07-2025

OBJET : CPHV

Approbation du Procès-Verbal du Conseil du 21-07-2025

Le Président rappelle aux membres du conseil communautaire le projet de procès-verbal qui leur a été adressé suite à la réunion du 21 juillet 2025.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la réunion du conseil communautaire du 21 juillet 2025.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire

Le Président,

Alain BOURGEOIS



Le secrétaire de séance,

Pascal TRASSARD

Transmis en Préfecture le : **15 SEP. 2025**

Publié le : **15 SEP. 2025**

Conseil communautaire du Lundi 8 Septembre 2025

Sur convocation en date du 1^{er} septembre 2025.

L'an deux mille vingt-cinq, le 8 septembre à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois se sont réunis à l'Espace Socio-Culturel à Droué.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton Evelyne Gandon	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Nathalie Vitras	Droué Gilles Volant Bruno Brych
St-Hilaire la Gravelle	St-Jean Froidmentel Christiane Gourdel	Busloup Marcel Defremont Roberte Jonnard	Lignières Patrice Couty Carole Edy
Moisy Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie	Lisle Patrick Lahoreau	La Fontenelle Joël Verdier	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Egvonne	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Alexandra Cassant, André Laisement, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Catherine Monnier, Laëticia Bouilly, Frédéric Callu, Didier Duchesne, Carole Barrault, Marylène Gouet, Sixtine Lamé, Jean-Pierre Coyau, Christèle Camus, Agnès Fradet, Aurélien Lemoine, Pierre Solon, Danielle Cohergne, Sébastien Gaillard, Alain Brunet, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Katia Touzet, Laurent Borel, Daniel Alazard, Philippe Plu.

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : Thierry Herrey, Andrée Savigny.

Pouvoirs : Alexandra Cassant à Dominique Brunet.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 25

Pouvoirs : 1

Votants : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Pascal TRASSARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Finances

Décision modificative n° 1 – Budget Principal

OBJET : Finances

Décision modificative n° 1 – Budget Principal

Le Président informe les membres du conseil communautaire qu'il est nécessaire d'effectuer la décision modificative ci-dessous sur le budget principal de la Communauté du Perche & Haut Vendômois :

DECISION MODIFICATIVE 1 – VIREMENT DE CREDITS

- Virement de crédits du compte 75888 « Autres produits divers de gestion courante – Autres » pour un montant de 114,00 euros au compte 777 « Recettes et quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat », et du compte 2188 « Autres immobilisations corporelles – Autres » pour un montant de 114,00 euros au compte 13913 « Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables – Département ».

- **75888 (RF)** : Autres produits divers de gestion courante – Autres : - **114,00 €**

- **042 – 777 (RF)** : Recettes et quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat : + **114,00 €**

- **2188 (DI)** : Autres immobilisations corporelles – Autres : - **114,00 €**

- **040 – 13913 (DI)** : Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables – Département : + **114,00 €**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la décision modificative ci-dessus,

- **AUTORISE** le Président à signer tous documents relatifs à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire

Le Président,



Alain BOURGEOIS

Le secrétaire de séance,

Pascal TRASSARD

Transmis en Préfecture le : **15 SEP. 2025**

Publié le : **15 SEP. 2025**

Conseil communautaire du Lundi 8 Septembre 2025

Sur convocation en date du 1^{er} septembre 2025.

L'an deux mille vingt-cinq, le 8 septembre à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendôme se sont réunis à l'Espace Socio-Culturel à Droué.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton Evelyne Gandon	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Nathalie Vitras	Droué Gilles Volant Bruno Brych
St-Hilaire la Gravelle	St-Jean Froidmentel Christiane Gourdel	Busloup Marcel Defremont Roberte Jonnard	Lignières Patrice Couty Carole Edy
Moisy Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie	Lisle Patrick Lahoreau	La Fontenelle Joël Verdier	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Eggonne	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Alexandra Cassant, André Laisement, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Catherine Monnier, Laëticia Bouilly, Frédéric Callu, Didier Duchesne, Carole Barrault, Marylène Gouet, Sixtine Lamé, Jean-Pierre Coyau, Christèle Camus, Agnès Fradet, Aurélien Lemoine, Pierre Solon, Danielle Cohergne, Sébastien Gaillard, Alain Brunet, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Katia Touzet, Laurent Borel, Daniel Alazard, Philippe Plu.

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : Thierry Herrey, Andrée Savigny.

Pouvoirs : Alexandra Cassant à Dominique Brunet.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 25

Pouvoirs : 1

Votants : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendôme.

Pascal TRASSARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Finances

Décision modificative n° 2 – Budget Principal

OBJET : Finances

Décision modificative n° 2 – Budget Principal

Le Président informe les membres du conseil communautaire qu'il est nécessaire d'effectuer la décision modificative ci-dessous sur le budget principal de la Communauté du Perche & Haut Vendômois :

DECISION MODIFICATIVE 2 – VIREMENT DE CREDITS

- Virement de crédits du compte 6811 « Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles » pour un montant de 7 185,00 euros au compte 673 « Titres annulés (sur exercices antérieurs) », et du compte 28188 « Amortissements – Autres immobilisations corporelles – Autres » au compte 2188 « Autres immobilisations corporelles – Autres ».
- **042 – 6811 (DF) : Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles : - 7 185,00 €**
- **673 (DF) : Titres annulés (sur exercices antérieurs) : + 7 185,00 €**
- **040 – 28188 (DI) : Amortissements – Autres immobilisations corporelles – Autres : - 7 185,00 €**
- **2188 (DI) : Autres immobilisations corporelles – Autres : + 7 185,00 €**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la décision modificative ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents relatifs à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire
Le Président,

Alain BOURGEOIS



Le secrétaire de séance,

Pascal TRASSARD

Transmis en Préfecture le : **19 SEP. 2025**
Publié le : **19 SEP. 2025**

Conseil communautaire du Lundi 8 Septembre 2025

Sur convocation en date du 1^{er} septembre 2025.

L'an deux mille vingt-cinq, le 8 septembre à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendôme se sont réunis à l'Espace Socio-Culturel à Droué.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton Evelyne Gandon	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Nathalie Vitras	Droué Gilles Volant Bruno Brych
St-Hilaire la Gravelle	St-Jean Froidmentel Christiane Gourdel	Busloup Marcel Defremont Roberte Jonnard	Lignièrès Patrice Couty Carole Edy
Moisy Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie	Lisle Patrick Lahoreau	La Fontenelle Joël Verdier	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Eggonne	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Alexandra Cassant, André Laisement, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Catherine Monnier, Laëticia Bquilly, Frédéric Callu, Didier Duchesne, Carole Barrault, Marylène Gouet, Sixtine Lamé, Jean-Pierre Coyau, Christèle Camus, Agnès Fradet, Aurélien Lemoine, Pierre Solon, Danielle Cohergne, Sébastien Gaillard, Alain Brunet, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Katia Touzet, Laurent Borel, Daniel Alazard, Philippe Plu.

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : Thierry Herrey, Andrée Savigny.

Pouvoirs : Alexandra Cassant à Dominique Brunet.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 25

Pouvoirs : 1

Votants : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendôme.

Pascal TRASSARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Finances

Budget Annexe Développement Economique

Précisions quant à l'option TVA

OBJET : Finances

Budget Annexe Développement Economique Précisions quant à l'option TVA

Par délibération du 27 mars 2002, la Communauté du Perche et Haut Vendômois a créé le budget annexe Action Économique et a précisé que ce budget annexe serait assujetti au régime de la TVA.

Néanmoins, il s'avère que cette délibération n'est pas suffisamment précise en termes de législation fiscale (article 260-2° du Code Général des Impôts). Il convient d'indiquer que ce budget annexe est assujetti à la TVA depuis l'origine pour des locaux nus loués à usage professionnel et que ces locaux se situent aux adresses suivantes :

- local professionnel (rez-de-chaussée) 1 rue René Béranger 41270 DROUE
- local professionnel (rez-de-chaussée) 12 rue du Pont 41160 FRETEVAL

Ces éléments sont indiqués à titre de complément d'information de la délibération de 2002.

A l'avenir, tout nouveau local professionnel loué nu et géré sur le budget annexe Développement Économique fera l'objet d'une délibération d'option à la TVA en précisant l'adresse de ce local (immeuble par immeuble) avant que les 1ères dépenses d'acquisition ou de construction de l'immeuble destiné à être loué soient exposées. Cette délibération sera transmise au Service des Impôts des Entreprises de Blois pour prise en compte de cette nouvelle option.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le Conseil de Communauté :

- **VALIDE** les précisions apportées à la délibération de 2002 concernant les locaux ayant fait l'objet d'une option à la TVA.
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire
Le Président,

Alain BOURGEOIS



Le secrétaire de séance,

Pascal TRASSARD

Transmis en Préfecture le : 15 SEP. 2025

Publié le : 15 SEP. 2025

Conseil communautaire du Lundi 8 Septembre 2025

Sur convocation en date du 1^{er} septembre 2025.

L'an deux mille vingt-cinq, le 8 septembre à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendôme se sont réunis à l'Espace Socio-Culturel à Droué.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Aurélien Lemoine	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton Evelyne Gandon	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Nathalie Vitras	Droué Gilles Volant Bruno Brych
St-Hilaire la Gravelle	St-Jean Froidmentel Christiane Gourdel	Busloup Marcel Defremont Roberte Jonnard	Lignières Patrice Couty Carole Edy
Moisy Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie	Lisle Patrick Lahoreau	La Fontenelle Joël Verdier	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Egvonne	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Alexandra Cassant, André Laisement, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Catherine Monnier, Laëtitia Bouilly, Frédéric Callu, Didier Duchesne, Carole Barrault, Marylène Gouet, Sixtine Lamé, Jean-Pierre Coyau, Christèle Camus, Agnès Fradet, Pierre Solon, Danielle Cohergne, Sébastien Gaillard, Alain Brunet, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Katia Touzet, Laurent Borel, Daniel Alazard, Philippe Plu.

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : Thierry Herrey, Andrée Savigny.

Pouvoirs : Alexandra Cassant à Dominique Brunet.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 26

Pouvoirs : 1

Votants : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendôme.

Pascal TRASSARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Agrandissement du Siège Social de la CPHV

Devis sonorisation

OBJET : Agrandissement du Siège Social de la CPHV

Devis sonorisation

Les travaux d'agrandissement du siège social incluent la création d'une salle de réunion pour les conseils communautaires.

Il est proposé d'équiper cette nouvelle salle d'un système de conférence filaire avec une fonction de vote, ainsi que d'équipements de sonorisation.

Le Président présente le devis de la SAS COBRA VIDEO pour un montant total de 29 347,00 € HT, soit 35 216,40 € TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** d'acquérir un système de conférence filaire et des équipements de sonorisation pour la salle de conseil aménagée dans le cadre des travaux d'agrandissement du Siège Social de la CPHV à Fréteval,
- **ACCEPTE** le devis proposé par la SAS COBRA VIDEO pour un montant de 29 347,00 € HT soit 35 216,40 € TTC,
- **AUTORISE** le Président à signer le devis ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire

Le Président,

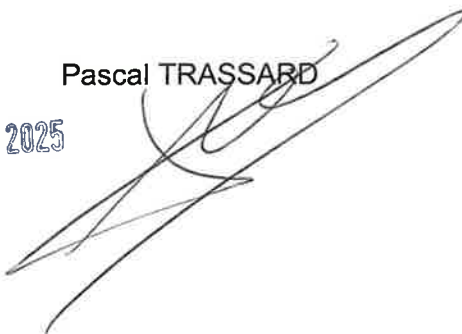


Alain BOURGEOIS



Le secrétaire de séance,

Pascal TRASSARD



Transmis en Préfecture le : 15 SEP. 2025

Publié le : 15 SEP. 2025

Conseil communautaire du Lundi 8 Septembre 2025

Sur convocation en date du 1^{er} septembre 2025.

L'an deux mille vingt-cinq, le 8 septembre à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendôme se sont réunis à l'Espace Socio-Culturel à Droué.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Aurélien Lemoine	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton Evelyne Gandon	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Nathalie Vitras	Droué Gilles Volant Bruno Brych
St-Hilaire la Gravelle	St-Jean Froidmentel Christiane Gourdel	Busloup Marcel Defremont Roberte Jonnard	Lignièrès Patrice Couty Carole Edy
Moisy Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie	Lisle Patrick Lahoreau	La Fontenelle Joël Verdier	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Eggonne	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Alexandra Cassant, André Laisement, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Catherine Monnier, Laëtitia Bouilly, Frédéric Callu, Didier Duchesne, Carole Barrault, Marylène Gouet, Sixtine Lamé, Jean-Pierre Coyau, Christèle Camus, Agnès Fradet, Pierre Solon, Danielle Cohergne, Sébastien Gaillard, Alain Brunet, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Katia Touzet, Laurent Borel, Daniel Alazard, Philippe Plu.

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : Thierry Herrey, Andrée Savigny.

Pouvoirs : Alexandra Cassant à Dominique Brunet.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 26

Pouvoirs : 1

Votants : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendôme.

Pascal TRASSARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Agrandissement du Siège Social CPHV

Devis vidéo-projection

OBJET : Agrandissement du Siège Social CPHV

Devis vidéo-projection

Les travaux d'agrandissement du siège social incluent la création d'une salle de réunion pour les conseils communautaires.

Il est proposé d'équiper cette nouvelle salle d'un écran de projection et d'un vidéo-projecteur.

Le Président présente le devis de la SAS COBRA VIDEO pour un montant total de 14 375,45 € HT, soit 17 250,54 € TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** d'acquérir un écran de projection et d'un vidéo-projecteur pour la salle de conseil aménagée dans le cadre des travaux d'agrandissement du Siège Social de la CPHV à Fréteval,
- **ACCEPTE** le devis proposé par la SAS COBRA VIDEO pour un montant de 14 375,45 € HT soit 17 250,54 € TTC,
- **AUTORISE** le Président à signer le devis ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire
Le Président,

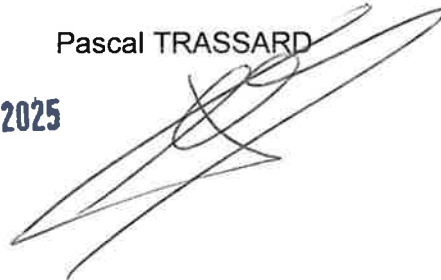


Alain BOURGEOIS



Le secrétaire de séance,

Pascal TRASSARD



Transmis en Préfecture le : **15 SEP. 2025**

Publié le : **15 SEP. 2025**

Conseil communautaire du Lundi 8 Septembre 2025

Sur convocation en date du 1^{er} septembre 2025.

L'an deux mille vingt-cinq, le 8 septembre à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendôme se sont réunis à l'Espace Socio-Culturel à Droué.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Aurélien Lemoine	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton Evelyne Gandon	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Nathalie Vitras	Droué Gilles Volant Bruno Brych
St-Hilaire la Gravelle	St-Jean Froidmentel Christiane Gourdel	Busloup Marcel Defremont Roberte Jonnard	Lignières Patrice Couty Carole Edy
Moisy Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie	Lisle Patrick Lahoreau	La Fontenelle Joël Verdier	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Eggonne	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Alexandra Cassant, André Laisement, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Catherine Monnier, Laëtitia Bouilly, Frédéric Callu, Didier Duchesne, Carole Barrault, Marylène Gouet, Sixtine Lamé, Jean-Pierre Coyau, Christèle Camus, Agnès Fradet, Pierre Solon, Danielle Cohergne, Sébastien Gaillard, Alain Brunet, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Katia Touzet, Laurent Borel, Daniel Alazard, Philippe Plu.

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : Thierry Herrey, Andrée Savigny.

Pouvoirs : Alexandra Cassant à Dominique Brunet.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 26

Pouvoirs : 1

Votants : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendôme.

Pascal TRASSARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Agrandissement du Siège Social CPHV

Devis commande générale

OBJET : Agrandissement du Siège Social CPHV

Devis commande générale

Les travaux d'agrandissement du siège social incluent la création d'une salle de réunion pour les conseils communautaires.

Il est proposé d'équiper cette nouvelle salle d'un système de domotique audio-vidéo (commande générale).

Le Président présente le devis de la SAS COBRA VIDEO pour un montant total de 3 573,45 € HT soit 4 288,14 € TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** d'acquérir un système de domotique audio-vidéo (commande générale) pour la salle de conseil aménagée dans le cadre des travaux d'agrandissement du Siège Social de la CPHV à Fréteval,
- **ACCEPTE** le devis proposé par la SAS COBRA VIDEO pour un montant de 3 573,45 € HT soit 4 288,14 € TTC,
- **AUTORISE** le Président à signer le devis ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire
Le Président,

Alain BOURGEOIS



Le secrétaire de séance,

Pascal TRASSARD

Transmis en Préfecture le : **15 SEP. 2025**

Publié le : **15 SEP. 2025**

Conseil communautaire du Lundi 8 Septembre 2025

Sur convocation en date du 1^{er} septembre 2025.

L'an deux mille vingt-cinq, le 8 septembre à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendôme se sont réunis à l'Espace Socio-Culturel à Droué.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Aurélien Lemoine	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton Evelyne Gandon	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Nathalie Vitras	Droué Gilles Volant Bruno Brych
St-Hilaire la Gravelle	St-Jean Froidmentel Christiane Gourdel	Busloup Marcel Defremont Roberte Jonnard	Lignièrès Patrice Couty Carole Edy
Moisy Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie	Lisle Patrick Lahoreau	La Fontenelle Joël Verdier	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Rénay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Eggonne	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Alexandra Cassant, André Laisement, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Catherine Monnier, Laëtitia Bouilly, Frédéric Callu, Didier Duchesne, Carole Barrault, Marylène Gouet, Sixtine Lamé, Jean-Pierre Coyau, Christèle Camus, Agnès Fradet, Pierre Solon, Danielle Cohergne, Sébastien Gaillard, Alain Brunet, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Katia Touzet, Laurent Borel, Daniel Alazard, Philippe Plu.

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : Thierry Herrey, Andrée Savigny.

Pouvoirs : Alexandra Cassant à Dominique Brunet.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 26

Pouvoirs : 1

Votants : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendôme.

Pascal TRASSARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Aggrandissement du Siège Social de la CPHV

Avenant en moins-value au marché de travaux

Lot 1 Maçonnerie - BA

OBJET : Agrandissement du Siège Social de la CPHV
Avenant en moins-value au marché de travaux
Lot 1 Maçonnerie - BA

Le Président informe les membres du conseil communautaire que dans le cadre des travaux d'agrandissement du siège social de la CPHV situé Place Pierre Genevée – 41160 FRETEVAL, il convient d'effectuer un avenant au marché de travaux :

Avenant en moins-value au lot n°1 « Maçonnerie - BA » (**GUEBLE** – 41009 BLOIS) pour un montant total de **2 781,00 € HT, soit 3 337,20 € TTC.**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **ACCEPTE** l'avenant mentionné ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire

Le Président,

Alain BOURGEOIS



Le secrétaire de séance,

Pascal TRASSARD

Transmis en Préfecture le : **15 SEP. 2025**
Publié le : **15 SEP. 2025**

Conseil communautaire du Lundi 8 Septembre 2025

Sur convocation en date du 1^{er} septembre 2025.

L'an deux mille vingt-cinq, le 8 septembre à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendôme se sont réunis à l'Espace Socio-Culturel à Droué.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Aurélien Lemoine	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton Evelyne Gandon	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Nathalie Vitras	Droué Gilles Volant Bruno Brych
St-Hilaire la Gravelle	St-Jean Froidmentel Christiane Gourdel	Busloup Marcel Defremont Robertte Jonnard	Lignièrès Patrice Couty Carole Edy
Moisy Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie	Lisle Patrick Lahoreau	La Fontenelle Joël Verdier	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Rénay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Eggonne	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Alexandra Cassant, André Laisement, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Catherine Monnier, Laëtitia Bouilly, Frédéric Callu, Didier Duchesne, Carole Barrault, Marylène Gouet, Sixtine Lamé, Jean-Pierre Coyau, Christèle Camus, Agnès Fradet, Pierre Solon, Danielle Cohergne, Sébastien Gaillard, Alain Brunet, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Katia Touzet, Laurent Borel, Daniel Alazard, Philippe Plu.

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : Thierry Herrey, Andrée Savigny.

Pouvoirs : Alexandra Cassant à Dominique Brunet.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 26

Pouvoirs : 1

Votants : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendôme.

Pascal TRASSARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Agrandissement du Siège Social de la CPHV

Avenant au marché de travaux

Lot 5 Cloisons sèches

OBJET : Agrandissement du Siège Social de la CPHV
Avenant au marché de travaux
Lot 5 Cloisons sèches

Le Président informe les membres du conseil communautaire que dans le cadre des travaux d'agrandissement du siège social de la CPHV situé Place Pierre Genevée – 41160 FRETEVAL, il convient d'effectuer un avenant au marché de travaux :

Avenant au lot n°5 « Cloisons sèches » (**KRASZEWSKI** – 41500 LA CHAPELLE SAINT-MARTIN-EN-PLAINE) pour un montant total de **1 995,00 € HT, soit 2 394,00 € TTC.**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **ACCEPTE** l'avenant mentionné ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

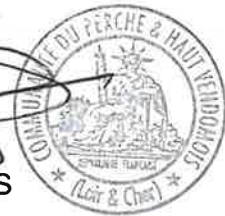
Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire

Le Président,

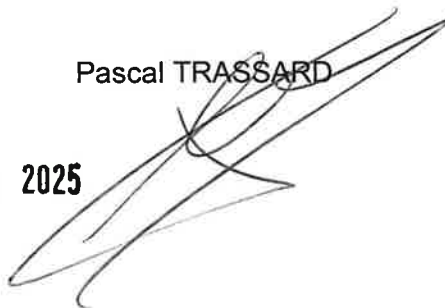


Alain BOURGEOIS



Le secrétaire de séance,

Pascal TRASSARD



Transmis en Préfecture le : **15 SEP. 2025**

Publié le : **15 SEP. 2025**

Conseil communautaire du Lundi 8 Septembre 2025

Sur convocation en date du 1^{er} septembre 2025.

L'an deux mille vingt-cinq, le 8 septembre à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois se sont réunis à l'Espace Socio-Culturel à Droué.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Aurélien Lemoine	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton Evelyne Gandon	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Nathalie Vitras	Droué Gilles Volant Bruno Brych
St-Hilaire la Gravelle	St-Jean Froidmentel Christiane Gourdel	Busloup Marcel Defremont Roberte Jonnard	Lignières Patrice Couty Carole Edy
Moisy Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie	Lisle Patrick Lahoreau	La Fontenelle Joël Verdier	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Egvonne	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Alexandra Cassant, André Laisement, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Catherine Monnier, Laëtitia Bouilly, Frédéric Callu, Didier Duchesne, Carole Barrault, Marylène Gouet, Sixtine Lamé, Jean-Pierre Coyau, Christèle Camus, Agnès Fradet, Pierre Solon, Danielle Cohergne, Sébastien Gaillard, Alain Brunet, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Katia Touzet, Laurent Borel, Daniel Alazard, Philippe Plu.

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : Thierry Herrey, Andrée Savigny.

Pouvoirs : Alexandra Cassant à Dominique Brunet.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 26

Pouvoirs : 1

Votants : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Pascal TRASSARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Cabinet médical à Morée

**Convention de mise à disposition pour la télémédecine assistée
CPTS du Vendômois / CPHV**

OBJET : Cabinet médical à Morée

Convention de mise à disposition pour la télémedecine assistée CPTS du Vendômois / CPHV

Le Président rappelle aux membres du conseil communautaire que la CPHV a engagé plusieurs initiatives afin de préserver et d'attirer sur son territoire des professionnels de santé

La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) du Vendômois a contacté la CPHV afin d'utiliser des locaux et d'y installer un dispositif expérimental de télémedecine assistée. Il est donc proposé que la CPHV mette à disposition gratuitement à la CPTS une des deux salles de consultation du cabinet médical à Morée, ainsi que ses parties communes. L'approvisionnement des locaux en eau, en électricité, et les frais de télécommunications et d'internet seront pris en charge par la CPHV.

Le Président présente le projet de convention relative à cette mise à disposition.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** de mettre à disposition gratuitement une salle de consultation et les parties communes du cabinet médical à Morée à la CPTS du Vendômois,
- **DECIDE** de prendre à sa charge l'approvisionnement en eau, en électricité, ainsi que les frais de télécommunications et d'internet,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention ci-annexée de mise à disposition ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

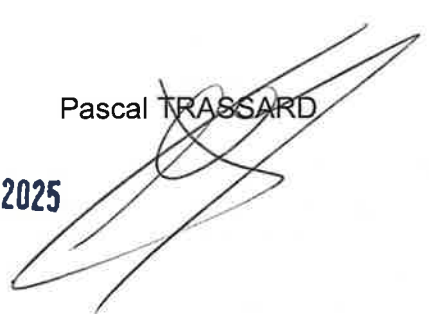
Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire
Le Président,



Alain BOURGEOIS

Le secrétaire de séance,



Pascal TRASSARD

Transmis en Préfecture le : **15 SEP. 2025**

Publié le : **15 SEP. 2025**

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LOCAUX POUR L'ACTIVITÉ DE TÉLÉMÉDECINE ASSISTÉE

Entre les soussignés :

La **Communauté du Perche & Haut Vendômois**, sise place Pierre Genevée 41160 FRETEVAL, représentée par son Président, Monsieur Alain BOURGEOIS, agissant en vertu de la délibération du Conseil Communautaire en date du 8 Septembre 2025, Ci-après dénommée "la CPHV",

D'une part,

Et :

La **Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) du Vendômois**, association déclarée, sise 82 faubourg Chartrain, 41100 Vendôme, représentée par son Président, Monsieur André Davoust, Ci-après dénommée "la CPTS",

D'autre part,

Il a été exposé ce qui suit :

PRÉAMBULE

Dans le cadre du plan départemental « Le 41 en bonne santé », le Département de Loir-et-Cher soutient le déploiement de solutions innovantes pour améliorer l'accès aux soins. La CPTS du Vendômois met en œuvre un dispositif expérimental de télémédecine assistée afin de renforcer l'offre de soins sur son territoire.

Ce projet, qui vise notamment à offrir une solution aux patients sans médecin traitant et à réduire la pression sur les services d'urgence, repose sur l'installation de sites de téléconsultation assistée par des professionnels de santé et dotés d'équipements connectés.

La CPHV, propriétaire de locaux adaptés, souhaite soutenir cette initiative d'intérêt général en facilitant son implantation sur son territoire.

La présente convention a pour objet de définir les conditions et modalités de la mise à disposition de locaux par la CPHV au profit de la CPTS pour permettre l'exercice de cette activité par les professionnels impliqués.

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Communauté de Communes met à la disposition de la CPTS des locaux destinés exclusivement à l'activité de téléconsultation assistée.

ARTICLE 2 : DÉSIGNATION DES LOCAUX

La mise à disposition porte sur les locaux situés à l'adresse suivante : 1 rue des Soupirs - 41160 Morée. Ces locaux comprennent :

- **Des parties privatives** : Un cabinet de consultation d'une superficie de 31 m², destiné à l'accueil des patients et à la réalisation des actes de téléconsultation.
- **Des parties communes** : Un droit d'usage et d'accès pour **les professionnels de santé impliqués dans le dispositif (notamment les infirmiers libéraux assistants de téléconsultation), le personnel de la CPTS et les patients**, aux parties communes du bâtiment, incluant le hall d'entrée, la salle d'attente et les installations sanitaires.

Un état des lieux d'entrée sera réalisé contradictoirement entre les parties.

ARTICLE 3 : DURÉE

La présente convention est conclue pour une durée de trois ans, à compter de sa date de signature. Elle pourra être renouvelée tacitement une fois pour une durée identique, sauf dénonciation par l'une des parties par lettre recommandée avec accusé de réception, en respectant un préavis de trois mois avant la date d'échéance.

ARTICLE 4 : CONDITIONS FINANCIÈRES

La présente mise à disposition est consentie à titre gracieux, constituant une participation en nature de la CPHV au projet de télémédecine assistée. Les charges relatives à la consommation d'eau, d'électricité, de chauffage et d'accès à internet des locaux mis à disposition sont prises en charge par la CPHV.

ARTICLE 5 : OBLIGATIONS DE LA CPTS

La CPTS s'engage à :

1. Utiliser, et faire utiliser par les professionnels qu'elle mandate, les locaux exclusivement pour l'activité de téléconsultation assistée.
2. Installer son propre matériel sous son entière responsabilité.
3. Assurer le nettoyage et l'entretien courant du cabinet privatif mis à sa disposition.
4. Ne réaliser aucune transformation des locaux sans l'accord écrit et préalable de la CPHV.
5. Souscrire et maintenir pendant toute la durée de la convention une police d'assurance "Responsabilité Civile" couvrant les dommages pouvant être causés du fait de l'occupation des locaux et des activités qui s'y déroulent. Une attestation sera fournie chaque année.
6. Mentionner le soutien de la CPHV sur ses supports de communication relatifs à ce site de consultation.
7. Restituer les locaux en bon état à l'issue de la convention, tel que constaté par un état des lieux de sortie contradictoire.

ARTICLE 6 : OBLIGATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

La Communauté de Communes s'engage à :

1. Garantir à la CPTS et aux intervenants du projet la jouissance paisible des locaux.
2. Prendre en charge les grosses réparations définies à l'article 606 du Code civil, ainsi que l'entretien général du bâtiment.
3. Assurer la continuité de la fourniture des fluides (eau, électricité, chauffage) et de l'accès à internet nécessaires à l'activité.

ARTICLE 7 : RÉSILIATION

La présente convention pourra être résiliée de plein droit par la Communauté de Communes en cas de non-respect par la CPTS de l'une de ses obligations, un mois après une mise en demeure restée sans effet. Elle pourra également être résiliée par l'une ou l'autre des parties en cas d'arrêt définitif du projet de télé médecine, sous réserve du respect d'un préavis de 1 mois.

ARTICLE 8 : LITIGES Tout litige résultant de l'exécution ou de l'interprétation de la présente convention relève de la compétence du tribunal administratif d'Orléans.

Fait à Fréteval, le

En deux exemplaires originaux.

Pour la CPTS du Vendômois,
Monsieur André Davoust, Président

Pour la Communauté du Perche & Haut Vendômois,
Monsieur Alain BOURGEOIS, Président

Conseil communautaire du Lundi 8 Septembre 2025

Sur convocation en date du 1^{er} septembre 2025.

L'an deux mille vingt-cinq, le 8 septembre à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendôme se sont réunis à l'Espace Socio-Culturel à Droué.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Aurélien Lemoine	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton Evelyne Gandon	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Nathalie Vitras	Droué Gilles Volant Bruno Brych
St-Hilaire la Gravelle	St-Jean Froidmentel Christiane Gourdel	Busloup Marcel Defremont Roberte Jonnard	Lignières Patrice Couty Carole Edy
Moisy Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie	Lisle Patrick Lahoreau	La Fontenelle Joël Verdier	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Egvonne	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Alexandra Cassant, André Laisement, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Catherine Monnier, Laëtitia Bouilly, Frédéric Callu, Didier Duchesne, Carole Barrault, Marylène Gouet, Sixtine Lamé, Jean-Pierre Coyau, Christèle Camus, Agnès Fradet, Pierre Solon, Danielle Cohergne, Sébastien Gaillard, Alain Brunet, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Katia Touzet, Laurent Borel, Daniel Alazard, Philippe Plu.

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : Thierry Herrey, Andrée Savigny.

Pouvoirs : Alexandra Cassant à Dominique Brunet.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 26

Pouvoirs : 1

Votants : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendôme.

Pascal TRASSARD a été désigné secrétaire de séance.

**OBJET : Complexe Sportif Intercommunal à Morée
Régularisation foncière**

OBJET : Complexe Sportif Intercommunal à Morée

Régularisation foncière

Le Président indique aux membres du conseil communautaire qu'il convient de rapporter la délibération du 5 mai 2025 relative à la régularisation foncière sur le site du complexe sportif intercommunal à Morée, et de prendre une nouvelle délibération.

Il s'agit donc de régulariser la situation foncière sur le site du complexe sportif intercommunal. En effet, les abords de l'installation appartiennent pour partie à la commune de Morée, au Syndicat Intercommunal du Collège Louis Pasteur de Morée et à la CPHV.

Suite au bornage et aux divisions parcellaires, il propose que la CPHV fasse l'échange des parcelles et la restitution des parcelles indiquées dans le plan de bornage joint à cette délibération, sans contrepartie financière.

Les frais d'acte seront à la charge de la CPHV.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** d'échanger les parcelles sur le site du complexe sportif intercommunal à Morée, tel qu'indiqué dans le plan de bornage ci-joint,
- **AUTORISE** le Président ou en cas d'empêchement son représentant, à signer les actes à intervenir et toutes les pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire
Le Président,

Alain BOURGEOIS



Le secrétaire de séance,

Pascal TRASSARD

Transmis en Préfecture le :
Publié le : **15 SEP. 2025**

15 SEP. 2025

Conseil communautaire du Lundi 8 Septembre 2025

Sur convocation en date du 1^{er} septembre 2025.

L'an deux mille vingt-cinq, le 8 septembre à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois se sont réunis à l'Espace Socio-Culturel à Droué.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Aurélien Lemoine	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton Evelyne Gandon	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Nathalie Vitras	Droué Gilles Volant Bruno Brych
St-Hilaire la Gravelle	St-Jean Froidmentel Christiane Gourdel	Busloup Marcel Defremont Roberte Jonnard	Lignières Patrice Couty Carole Edy
Moisy Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie	Lisle Patrick Lahoreau	La Fontenelle Joël Verdier	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Egvonne	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Alexandra Cassant, André Laisement, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Catherine Monnier, Laëticia Bouilly, Frédéric Callu, Didier Duchesne, Carole Barrault, Marylène Gouet, Sixtine Lamé, Jean-Pierre Coyau, Christèle Camus, Agnès Fradet, Pierre Solon, Danielle Cohergne, Sébastien Gaillard, Alain Brunet, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Katia Touzet, Laurent Borel, Daniel Alazard, Philippe Plu.

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : Thierry Herrey, Andrée Savigny.

Pouvoirs : Alexandra Cassant à Dominique Brunet.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 26

Pouvoirs : 1

Votants : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Pascal TRASSARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Eau et assainissement

Avenant de transfert entre HYDRACOS et CABINET MERLIN

OBJET : Eau et assainissement

Avenant de transfert entre HYDRACOS et CABINET MERLIN

Le Président rappelle aux membres du conseil communautaire la délibération du 15 avril 2024 désignant les prestataires retenus dans le cadre de la réalisation d'études concernant l'exercice de la compétence Eau et Assainissement sur le territoire communautaire. En particulier, HYDRACOS et le CABINET MERLIN avaient été retenus pour le lot n°1 concernant les Schémas Directeurs restant à mener sur le territoire intercommunal en matière d'eau potable et d'assainissement des eaux usées.

A la demande des deux prestataires, il est proposé de modifier la répartition des missions entre les deux cabinets, ainsi que celle du budget qui est alloué à cette mission, pour la partie s'appliquant au SIAEP PEZOU LOIR-REVEILLON.

En effet, la réalisation des lignes « Niveau – Récupération des données de télégestion » et « Débit – Récupération et traitement des données de télégestion » sera effectuée par le CABINET MERLIN, et non par HYDRACOS, pour le SIAEP PEZOU LOIR-REVEILLON. Cela implique un transfert du budget correspondant au transfert de mission (4 200,00 € HT) au CABINET MERLIN.

Il est précisé que l'avenant proposé n'a aucune incidence financière sur le montant total du marché

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant de transfert ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire
Le Président,

Alain BOURGEOIS



Le secrétaire de séance,

Pascal TRASSARD

Transmis en Préfecture le : **15 SEP. 2025**
Publié le : **15 SEP. 2025**

Conseil communautaire du Lundi 8 Septembre 2025

Sur convocation en date du 1^{er} septembre 2025.

L'an deux mille vingt-cinq, le 8 septembre à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois se sont réunis à l'Espace Socio-Culturel à Droué.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Aurélien Lemoine	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton Evelyne Gandon	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Nathalie Vitras	Droué Gilles Volant Bruno Brych
St-Hilaire la Gravelle	St-Jean Froidmentel Christiane Gourdel	Busloup Marcel Defremont Roberte Jonnard	Lignières Patrice Couty Carole Edy
Moisy Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie	Lisle Patrick Lahoreau	La Fontenelle Joël Verdier	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Egvonne 2005 902 8 1	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Alexandra Cassant, André Laisement, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Catherine Monnier, Laëtitia Bouilly, Frédéric Callu, Didier Duchesne, Carole Barrault, Marylène Gouet, Sixtine Lamé, Jean-Pierre Coyau, Christèle Camus, Agnès Fradet, Pierre Solon, Danielle Cohergne, Sébastien Gaillard, Alain Brunet, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Katia Touzet, Laurent Borel, Daniel Alazard, Philippe Plu.

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : Thierry Herrey, Andrée Savigny.

Pouvoirs : Alexandra Cassant à Dominique Brunet.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 26

Pouvoirs : 1

Votants : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Pascal TRASSARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Gestion des ordures ménagères

SICTOM de Châteaudun – Rapport annuel 2024

OBJET : Gestion des ordures ménagères

SICTOM de Châteaudun – Rapport annuel 2024

Le Président rappelle que la Communauté du Perche & Haut Vendômois est compétente en matière de « Gestion de la collecte, du traitement et de la valorisation des déchets ménagers et des déchets assimilés » et se substitue à ses communes membres au sein des syndicats de traitement des ordures ménagères.

Le SICTOM de Châteaudun, dont 4 communes de la Communauté du Perche & Haut Vendômois (BREVAINVILLE, FONTAINE-RAOUL, OUZOUER-LE-DOYEN, VILLEBOUT) sont membres, a établi un rapport annuel pour l'année 2024.

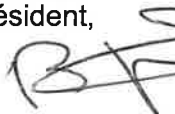
Le Président présente le rapport annuel 2024 du SICTOM de Châteaudun aux conseillers communautaires. Ce rapport comprend notamment les différents indicateurs techniques et financiers d'exploitation du service pour cet exercice.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **CERTIFIE** avoir pris connaissance du rapport annuel 2024 présenté par le SICTOM de Châteaudun.

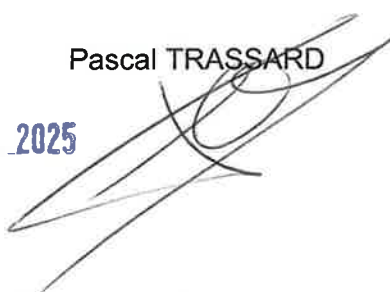
Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire
Le Président,



Alain BOURGEOIS

Le secrétaire de séance,



Pascal TRASSARD

Transmis en Préfecture le : **15 SEP. 2025**
Publié le : **15 SEP. 2025**

Conseil communautaire du Lundi 8 Septembre 2025

Sur convocation en date du 1^{er} septembre 2025.

L'an deux mille vingt-cinq, le 8 septembre à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendôme se sont réunis à l'Espace Socio-Culturel à Droué.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Aurélien Lemoine	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton Evelyne Gandon	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Nathalie Vitras	Droué Gilles Volant Bruno Brych
St-Hilaire la Gravelle	St-Jean Froidmentel Christiane Gourdel	Busloup Marcel Defremont Roberte Jonnard	Lignières Patrice Couty Carole Edy
Moisy Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie	Lisle Patrick Lahoreau	La Fontenelle Joël Verdier	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Eggonne	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Alexandra Cassant, André Laisement, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Catherine Monnier, Laëtitia Bouilly, Frédéric Callu, Didier Duchesne, Carole Barrault, Marylène Gouet, Sixtine Lamé, Jean-Pierre Coyau, Christèle Camus, Agnès Fradet, Pierre Solon, Danielle Cohergne, Sébastien Gaillard, Alain Brunet, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Katia Touzet, Laurent Borel, Daniel Alazard, Philippe Plu.

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : Thierry Herrey, Andrée Savigny.

Pouvoirs : Alexandra Cassant à Dominique Brunet.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 26

Pouvoirs : 1

Votants : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendôme.

Pascal TRASSARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Gestion des ordures ménagères

SYVALORM LOIR-ET-SARTHE – Rapport annuel 2024

OBJET : Gestion des ordures ménagères

SYVALORM LOIR-ET-SARTHE – Rapport annuel 2024

Le Président rappelle que la Communauté du Perche & Haut Vendômois est compétente en matière de « Gestion de la collecte, du traitement et de la valorisation des déchets ménagers et des déchets assimilés » et se substitue à ses communes membres au sein des syndicats de traitement des ordures ménagères.

Le SYVALORM Loir-et-Sarthe, dont 7 communes de la Communauté du Perche & Haut Vendômois (BOUFFRY, LA CHAPELLE-VICOMTESSE, CHAUVIGNY-DU-PERCHE, DROUE, LA FONTENELLE, LE POISLAY et RUAN-SUR-EGVONNE) sont membres, a établi un rapport annuel pour l'année 2024.

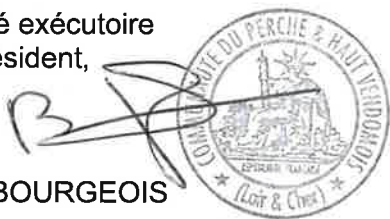
Le Président présente le rapport annuel 2024 du SYVALORM Loir-et-Sarthe aux conseillers communautaires. Ce rapport comprend notamment les différents indicateurs techniques et financiers d'exploitation du service pour cet exercice.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **CERTIFIE** avoir pris connaissance du rapport annuel 2024 présenté par le SYVALORM Loir-et-Sarthe.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire
Le Président,



Alain BOURGEOIS

Le secrétaire de séance,

Pascal TRASSARD

A large, stylized handwritten signature in black ink, corresponding to the name Pascal TRASSARD.

Transmis en Préfecture le : **15 SEP. 2025**

Publié le : **15 SEP. 2025**

Conseil communautaire du Lundi 8 Septembre 2025

Sur convocation en date du 1^{er} septembre 2025.

L'an deux mille vingt-cinq, le 8 septembre à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendôme se sont réunis à l'Espace Socio-Culturel à Droué.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Aurélien Lemoine	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton Evelyne Gandon	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Nathalie Vitras	Droué Gilles Volant Bruno Brych
St-Hilaire la Gravelle	St-Jean Froidmentel Christiane Gourdel	Busloup Marcel Defremont Roberte Jonnard	Lignières Patrice Couty Carole Edy
Moisy Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie	Lisle Patrick Lahoreau	La Fontenelle Joël Verdier	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Eggonne	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Alexandra Cassant, André Laisement, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Catherine Monnier, Laëtitia Bouilly, Frédéric Callu, Didier Duchesne, Carole Barrault, Marylène Gouet, Sixtine Lamé, Jean-Pierre Coyau, Christèle Camus, Agnès Fradet, Pierre Solon, Danielle Cohergne, Sébastien Gaillard, Alain Brunet, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Katia Touzet, Laurent Borel, Daniel Alazard, Philippe Plu.

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : Thierry Herrey, Andrée Savigny.

Pouvoirs : Alexandra Cassant à Dominique Brunet.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 26

Pouvoirs : 1

Votants : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendôme.

Pascal TRASSARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Gestion des ordures ménagères

VALDEM – Rapport annuel 2024

OBJET : Gestion des ordures ménagères **VALDEM – Rapport annuel 2024**

Le Président rappelle que la Communauté du Perche & Haut Vendômois est compétente en matière de « Gestion de la collecte, du traitement et de la valorisation des déchets ménagers et des déchets assimilés » et se substitue à ses communes membres au sein des syndicats de traitement des ordures ménagères.

Le syndicat VALDEM, dont 12 communes de la Communauté du Perche & Haut Vendômois (BUSLOUP, LA CHAPELLE-ENCHERIE, FRETEVAL, LIGNIERES, LISLE, MOISY, MOREE, PEZOU, RENAY, ROMILLY-DU-PERCHE, SAINT-HILAIRE LA GRAVELLE, SAINT-JEAN FROIDMENTEL) sont membres, a établi un rapport annuel pour l'année 2024.

Le Président présente le rapport annuel 2024 du syndicat VALDEM aux conseillers communautaires. Ce rapport comprend notamment les différents indicateurs techniques et financiers d'exploitation du service pour cet exercice.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **CERTIFIE** avoir pris connaissance du rapport annuel 2024 présenté par le syndicat VALDEM.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire
Le Président,



Alain BOURGEOIS

Le secrétaire de séance,

Pascal TRASSARD

Transmis en Préfecture le : **15 SEP. 2025**
Publié le : **15 SEP. 2025**

Conseil communautaire du Lundi 8 Septembre 2025

Sur convocation en date du 1^{er} septembre 2025.

L'an deux mille vingt-cinq, le 8 septembre à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendôme se sont réunis à l'Espace Socio-Culturel à Droué.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Aurélien Lemoine	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton Evelyne Gandon	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Nathalie Vitras	Droué Gilles Volant Bruno Brych
St-Hilaire la Gravelle	St-Jean Froidmentel Christiane Gourdel	Busloup Marcel Defremont Roberte Jonnard	Lignières Patrice Couty Carole Edy
Moisy Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie	Lisle Patrick Lahoreau	La Fontenelle Joël Verdier	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Eggonne	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Alexandra Cassant, André Laisement, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Catherine Monnier, Laëticia Bouilly, Frédéric Callu, Didier Duchesne, Carole Barrault, Marylène Gouet, Sixtine Lamé, Jean-Pierre Coyau, Christèle Camus, Agnès Fradet, Pierre Solon, Danielle Cohergne, Sébastien Gaillard, Alain Brunet, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Katia Touzet, Laurent Borel, Daniel Alazard, Philippe Plu.

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : Thierry Herrey, Andrée Savigny.

Pouvoirs : Alexandra Cassant à Dominique Brunet.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 26

Pouvoirs : 1

Votants : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendôme.

Pascal TRASSARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : SPANC

Rapport d'activités 2024

OBJET : SPANC

Rapport d'activités 2024

Le Président présente aux délégués communautaires le rapport d'activités annuel 2024 concernant les actions entreprises dans le cadre du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) mis en place par la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

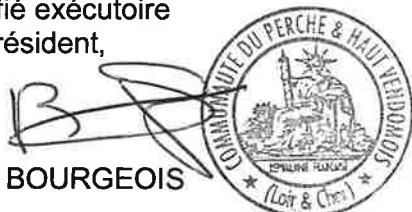
Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le rapport d'activités annuel 2024 ci-annexé du SPANC de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire

Le Président,



Alain BOURGEOIS

Le secrétaire de séance,

Pascal TRASSARD

Transmis en Préfecture le : **15 SEP. 2025**

Publié le : **15 SEP. 2025**

A large, stylized signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and lines, positioned over the name 'Pascal TRASSARD'.